



Préparez votre venue à la Ferme de la Villette

*Vous avez réservé un atelier dans la Ferme de la Villette, nous sommes impatients de vous accueillir !
Merci de prendre connaissance de ce document pour préparer au mieux votre venue.*

Avant votre venue

- Prévenir les parents d'habiller leurs enfants avec des vêtements qu'ils peuvent salir le jour de la sortie et de mettre des chaussures fermées ; l'accès aux enclos n'est pas autorisé en nu-pieds.
- Diviser la classe en sous-groupes avec un adulte accompagnateur référent de chaque sous-groupe :
Pour une classe entre 16 et 30 élèves, composer 4 groupes ;
Pour une classe entre 10 et 16 élèves, composer 3 groupes ;
Pour une classe de 10 élèves ou moins, composer 2 groupes.
- Lire le livret enfant de préparation à la sortie avec les élèves.

Le jour de l'atelier

- Le point de rendez-vous se situe devant le portail de la ferme, à l'heure indiquée lors de la réservation.
- Passer aux toilettes avant de venir à la ferme, si cela est possible.
- Durant l'atelier, la participation des adultes est attendue : ils aident les enfants à réaliser leurs tâches, ils sont garants de la bonne conduite des enfants et doivent se faire le relai des consignes de la ferme.
- Un lavage de main obligatoire est organisé avant de commencer l'atelier sous l'œil attentif des adultes accompagnateurs : sans lavage de main, il est interdit de toucher les animaux.
- Pour les ateliers « Les Animaux de la ferme » et « Les Petits éthologues » : chaque groupe d'enfants se voit assigné une espèce animale et ainsi un enclos dans lequel entrer. Les autres groupes observent depuis l'extérieur des enclos les interactions de leurs camarades avec les animaux. Les adultes référents de ces groupes veillent à maintenir le calme à l'extérieur des enclos.

Attention

Le ou la fermier-e n'est pas là pour faire la discipline mais pour mener l'atelier. Si la sécurité des animaux et des enfants ne peut être garantie, notamment en cas de manquement grave aux règles, le ou la fermier-e se réserve le droit de suspendre l'atelier et/ou d'interdire l'accès aux enclos.

Informations pratiques

Les ateliers durent 1h30.

En cas de problème (retard / point de rendez-vous...) vous pouvez appeler le 06 25 93 81 62, portable de l'équipe ferme et jardins.

À très bientôt à la Ferme de la Villette !

Prépare ta visite à la Ferme de la Villette

Qu'est-ce qu'une ferme pédagogique ?

Une ferme pédagogique est un endroit où habitent des animaux et qui est ouvert aux visiteurs pour qu'ils puissent les observer. En les observant faire leurs activités quotidiennes, les enfants et les adultes apprennent en s'amusant.

La ferme pédagogique de la Villette est ouverte au public tous les week-ends après-midi. Elle accueille aussi les groupes scolaires et les familles pour des ateliers comme celui que vous allez bientôt faire.

On y trouve deux ânesses, quatre chèvres, cinq lapins et six poules.

Lerminette



Olive



Jojo



Colette



Comment se déroule un atelier à la ferme ?

Un atelier à la ferme dure un temps limité. C'est un moment privilégié durant lequel, si les animaux n'ont pas peur, les participants et participantes peuvent les approcher pour les observer de près.

Pendant les ateliers « Les Animaux de la ferme » et « Les Petits éthologues », on fabrique des enrichissements, ce sont comme des cadeaux pour les animaux.

Pendant l'atelier « Ma poule », on prépare les friandises préférées des poules.

Comme on ne reste pas longtemps, on a envie de pouvoir bien profiter, c'est pourquoi on demande aux enfants et aux adultes de bien écouter le fermier ou la fermière qui connaissent les animaux et qui ont plein de choses à nous apprendre.

Comment préparer sa visite à la ferme ?

Quand on vient à la ferme, on met des vêtements appropriés, que l'on peut salir.

Il est obligatoire de porter des chaussures fermées et qui ne craignent pas la boue (les nu-pieds sont interdits).

À la ferme, on est chez les animaux, c'est leur maison. Nos animaux vivent dans des enclos où il y a de l'herbe, du sable et de la boue.

Tous les animaux ne sont pas propres, certains font leurs besoins dans des endroits précis, comme les ânes ; d'autres en font un petit peu partout, comme les chèvres. C'est important d'être bien équipé·e pour ne pas se salir.

Les règles de vie à la ferme

- Il est important de ne pas crier ou faire des bruits forts, de ne pas courir ou chahuter, cela peut faire peur aux animaux.

Certains animaux sont craintifs naturellement : c'est le cas des lapins car ce sont des proies. Une proie est un animal qui peut être mangé par un autre animal, par exemple : la gazelle est la proie du lion.

C'est aussi le cas de certains animaux qui sont devenus craintifs parce que des humains leur ont fait très peur par le passé et qui s'en souviennent.

- On respecte le consentement des animaux : le consentement c'est quand l'animal est d'accord pour être touché. Les animaux ne sont pas des peluches, s'ils n'ont pas envie d'être touchés, on ne doit pas les forcer.

Si on essaie de le faire quand même, ils prendront peur et n'auront plus jamais envie de venir voir des humains.

- Comment demander aux animaux s'ils veulent bien être touchés ? Il faut suivre 3 étapes !
 1. On approche sa main tout doucement,
 2. On laisse l'animal l'observer et/ou la sentir sans bouger,
 3. Si on voit que l'animal vient vers nous et n'a pas peur, on peut essayer de le toucher doucement.



Préparez votre venue à la Ferme de la Villette

*Vous avez réservé un atelier dans la Ferme de la Villette, nous sommes impatients de vous accueillir !
Merci de prendre connaissance de ce document pour préparer au mieux votre venue.*

Point de rendez-vous

Rendez-vous à la folie information-billetterie : station Porte de Pantin, métro ligne 5 / tram 3b.
L'intervenant·e viendra vous chercher à 11h.

L'atelier

La réservation est pour un adulte et un enfant seulement.
Nous vous recommandons de venir avec une tenue appropriée : pantalon, chaussures fermées pouvant être salies.

Attention

Le ou la fermier·e n'est pas là pour faire la discipline mais pour mener l'atelier. Si la sécurité des animaux et des personnes présentes ne peut être garantie, notamment en cas de manquement grave aux règles, le ou la fermier·e se réserve le droit de suspendre l'atelier et/ou d'interdire l'accès aux enclos.

À très bientôt à la Ferme de la Villette !